

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2025-2026

02 DÉCEMBRE 2025

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À SUSPENDRE L'AUGMENTATION ET L'INDEXATION DU MINERVAL ET À
EN ÉVALUER LES CONSÉQUENCES SUR L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES EN
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

DÉPOSÉE PAR M. OCTAVE DAUBE, MME MANON VIDAL, MME AMANDINE
PAVET, MME MARISOL REVELO PAREDES, M. BRUNO BAUWENS, M. JORI
DUPONT, MME ALICE BERNARD ET M. GERMAIN MUGEMANGANGO

RÉSUMÉ

La présente proposition de résolution demande de suspendre l'indexation et l'augmentation du minerval, dont la hausse prévue menace l'accessibilité des études en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle dénonce un ensemble de réformes — hausse du minerval, modèle DIES, critères de finançabilité plus stricts — qui accentuent la précarité étudiante et risquent de limiter l'accès aux études à de nombreux jeunes, notamment ceux issus de milieux populaires. Le texte insiste sur la nécessité d'une étude d'impact complète sur les conséquences financières d'une telle augmentation du minerval pour tous les étudiants. Enfin, la résolution appelle à une suspension de l'implémentation de l'indexation du montant du minerval dans l'attente de l'étude d'impact et de renoncer à toute mesure qui aggraverait les inégalités dans l'enseignement supérieur.

TABLE DES MATIÈRES

Développements	3
Proposition de résolution visant à suspendre l'augmentation et l'indexation du minerval et à en évaluer les conséquences sur l'accessibilité aux études en Fédération Wallonie-Bruxelles	6

DÉVELOPPEMENTS

Depuis plusieurs années, l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles subit une série de réformes qui, cumulées, mettent gravement en péril son accessibilité. Loin de renforcer le droit à l'étude, ces mesures risquent au contraire de renforcer l'élitisme dans l'enseignement supérieur. Un enseignement supérieur réservé seulement à celles et ceux qui viennent de familles aisées. Un enseignement supérieur où les enfants des travailleurs et des travailleuses de notre pays ne trouveront plus leur place.

La réforme du décret Paysage, entrée progressivement en vigueur, en est une illustration emblématique. Alors que les établissements souffrent déjà d'un sous-financement structurel, de locaux saturés, d'amphithéâtres et de salles de travaux pratiques pleins à craquer, ou encore d'un manque chronique d'encadrement pédagogique, cette réforme impose des critères de finançabilité plus stricts et exclut plus rapidement les étudiants. Ceux qui doivent travailler pendant leurs études - qui ont 43% de chances en moins de taux de réussite - ceux qui viennent d'écoles qui les ont moins bien préparés, ceux qui connaissent des difficultés économiques ou personnelles sont les premiers pénalisés.

À cette première série de difficultés vient s'ajouter aujourd'hui une nouvelle menace : l'augmentation du minerval à près de 1.200 euros pour une majorité des étudiants. La Fédération Wallonie-Bruxelles connaît pourtant déjà un niveau de précarité étudiante élevé, à savoir qu'aujourd'hui un étudiant sur trois se retrouve dans une situation de précarité étudiante objective que notre pays compte plus d'un demi-million d'étudiants jobistes, un chiffre en augmentation en 2025 par rapport à l'année 2024¹. Nombre d'hautes écoles appliquent aujourd'hui des droits d'inscription bien inférieurs au montant de 835 euros. L'introduction d'un minerval standard à 1.194 euros entraînerait donc une augmentation massive et brutale pour des milliers d'étudiants, parfois de plusieurs centaines d'euros. Selon les données du gouvernement lui-même, environ 60 % des étudiants paieraient ce minerval maximal.

Cette réforme intervient alors que de nombreuses familles témoignent de leur difficulté à faire face à l'augmentation généralisée du coût de la vie. Pour beaucoup, qui n'entreront sans doute ni dans la catégorie des boursiers ni dans les paliers dits "modestes" ou "intermédiaires", cette hausse représenterait un obstacle réel et potentiellement insurmontable à la poursuite d'études supérieures. L'impact financier de la réforme suscite par ailleurs une importante confusion, les modalités

¹ [Le nombre de jobistes a augmenté de 4,2% entre les premiers trimestres 2024 et 2025 - RTBF Actus](#)

précises de calcul des revenus, la définition des seuils et les projections budgétaires demeurant floues.

Dans le même temps, le gouvernement prévoit d'imposer un modèle DIES pour les étudiants européens, faisant passer leurs droits d'inscription entre 2.000 et 3.200 euros selon ce qu'on peut lire dans la presse. Malgré les obligations européennes d'égalité de traitement, la Fédération envisage de contourner ces règles via un mécanisme de remboursement destiné aux seuls étudiants belges. Un tel système suscite d'importants doutes juridiques et administratifs et risque d'exclure de nombreuses étudiantes et étudiants européens incapables d'avancer des montants aussi élevés, même temporairement.

La situation des étudiants hors Union européenne est elle aussi profondément inquiétante. En quelques années, le durcissement des critères pour être garant, l'augmentation des frais d'équivalence, la hausse des droits complémentaires (désormais 4.175 euros) et l'introduction d'un minerval plus élevé ont abouti à une multiplication des difficultés pour les étudiants étrangers de différents horizons. S'y ajoutent encore, potentiellement, les montants du futur modèle DIES. Si le gouvernement venait à cumuler le modèle DIES et les droits complémentaires d'inscriptions, certains étudiants hors UE, le coût total d'une inscription pourrait ainsi atteindre 7.300 euros par an. Un niveau parmi les plus élevés d'Europe francophone, qui exclurait de facto les jeunes issus des classes populaires et moyennes du monde entier. Or ces étudiants contribuent largement à la vie économique locale, à la diversité culturelle et scientifique de nos établissements, ainsi qu'au rayonnement international de la Belgique.

Enfin, l'ensemble de ces réformes risque d'entraîner une surcharge administrative considérable. La multiplication des demandes de paliers, de bourses, de remboursements liés au DIES, ainsi que l'évaluation des financements dans un cadre plus strict, va peser lourdement sur les services administratifs des établissements et de la Fédération. Sans moyens supplémentaires significatifs ni automatisation effective des droits, un nombre important d'étudiants risque de se perdre dans les démarches et de ne pas accéder à leurs droits, aggravant encore les inégalités dans l'accès aux études.

Face à ces évolutions préoccupantes, le mouvement étudiant se mobilise depuis des mois. Les organisations représentatives, les syndicats étudiants, de nombreux enseignants et acteurs du monde académique alertent collectivement sur le glissement progressif vers un enseignement supérieur élitiste et inaccessible. Le gel du minerval à un maximum de 836,96 euros, acquis par les luttes étudiantes de 2008 à 2011, était un acquis social essentiel pour préserver le droit à un enseignement supérieur abordable et tendre vers la gratuité. Rompre cet équilibre sans étude

d'impact sérieux ni consultation approfondie reviendrait à ignorer les signaux d'alarme unanimes.

Il est aujourd'hui indispensable de garantir que toute réforme des droits d'inscription soit fondée sur des données objectives, notamment quant à son impact réel sur la démocratisation des études, et qu'elle soit préparée en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs concernés : le monde académique, les représentants étudiants, l'ARES, les rectrices et recteurs. L'urgence est également de suspendre l'application de l'indexation et des nouvelles hausses tant que ces analyses n'ont pas été menées, afin d'éviter des ruptures de parcours et une aggravation immédiate des inégalités sociales.

Garantir un enseignement supérieur public, démocratique et accessible à toutes et tous exige d'agir avec prudence, transparence et responsabilité. C'est dans cet esprit que s'inscrit la présente résolution.

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À SUSPENDRE
L'AUGMENTATION ET L'INDEXATION DU MINERVAL ET
À EN ÉVALUER LES CONSÉQUENCES SUR
L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES EN FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Le Parlement de la Communauté française,

Considérant

- A. Que la Belgique s'est engagée en signant le pacte de New-York à mettre les moyens nécessaires en place pour garantir l'accessibilité de l'enseignement supérieur et tendre vers sa gratuité².
- B. Le sous-financement chronique de l'enseignement supérieur dû au mécanisme d'enveloppe fermée qui ne tient pas compte de l'augmentation de la population étudiante pour déterminer les budgets alloués aux hautes-écoles, écoles supérieures des arts et aux universités.
- C. L'introduction à la rentrée 2025 des nouvelles règles de finançabilité introduite par la réforme du décret paysage voulue par la précédente ministre de l'enseignement supérieur Valérie Glatigny.
- D. Les annonces du gouvernement en lien avec le conclave budgétaire dont la volonté du gouvernement de passer le minerval standard de 835€ à 1194€ à la rentrée 2026 et d'introduire le modèle DIES (droit individuel aux études supérieures) qui, selon les premières informations, ferait payer entre 2000€ et 3200€ aux étudiants européens.
- E. La récente hausse des frais d'inscriptions de 2.505€ à 4.175€ pour les étudiants étrangers non-européens (HUE) qu'ils vont devoir payer en plus de leur minerval.
- F. La hausse généralisée du coût de la vie étudiante : prix des kots, coût de l'alimentation, coût des supports de cours, etc.
- G. L'augmentation alarmante de la précarité étudiante à savoir qu'aujourd'hui un étudiant sur trois se retrouve situation de précarité étudiante objective. Par ailleurs, la Belgique compte plus d'un demi-million d'étudiants jobistes, un chiffre en augmentation en 2025 par

² [Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels | OHCHR](#)

rapport à l'année 2024³. Ces étudiants jobistes n'ont jamais travaillé autant d'heures en moyenne depuis l'introduction des 650 heures par le gouvernement fédéral.

- H. Les difficultés que les différentes administrations et services sociaux rencontrent pour gérer tous les dossiers d'étudiants et qui pourraient encore s'aggraver avec les nouvelles mesures que le gouvernement veut prendre
- I. Les promesses faites par le gouvernement Azur (MR – Les Engagés) dans la Déclaration de Politique Communautaire (DPC) de sortir du mécanisme d'enveloppe fermée, de refinancer l'enseignement supérieur et d'élargir les critères pour les étudiants boursiers.

Demande au gouvernement de la Communauté française,

- De commander une étude d'impact sur le rattrapage de l'indexation du montant du minerval à partir de l'année académique 2026-2027 sur l'accès aux études des étudiants.
- D'introduire dans cette étude d'impact l'augmentation des coûts des études également pour les étudiants européens et issus d'un pays hors de l'Union Européenne.
- De lancer de larges consultations du monde académique, du syndicat étudiant, de l'ARES et des recteurs d'universités.
- De suspendre l'implémentation de l'indexation du montant du minerval dans l'attente de l'étude d'impact et de renoncer à toute mesure qui aggraverait les inégalités dans l'enseignement supérieur.

³ [Le nombre de jobistes a augmenté de 4,2% entre les premiers trimestres 2024 et 2025 - RTBF Actus](#)

O. Daube

M. Vidal

A. Pavet

M. Revelo Paredes

B. Bauwens

J. Dupont

A. Bernard

G. Mugemangango